

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 837

20 avril 2009

SOMMAIRE

Absolute Return Strategy Sicav	40139	KBL Richelieu Luxembourg	40141
Antlia Logistics S.à r.l.	40164	LFPI Mezzanine S.C.A. SICAR	40145
Aquiline Europe Holdings S.à r.l.	40172	LRI Invest Alpha Stable EUR	40130
Arkess Sicav	40138	Magic Moving Pixel S.A.	40161
Bâloise Fund Invest (Lux)	40135	Maxxium Luxembourg S.A.	40175
BFT Lux Fund	40147	Maya-Var SCI	40148
Charisma Sicav	40134	Medicover Holding S.A.	40133
Confer S.à r.l.	40173	MG Global Strategies	40144
Deichthal S.A.	40132	Mineta S.A.	40131
Deka International S.A.	40142	MultiAssetFund	40143
Erasme Investissements S.A.	40136	Multiple Managers Sicav	40140
Eurofonprofit	40139	NevaFunds	40141
European Communication and Transports S.A.	40130	Panikom S.A.	40161
F.A.M. Personal Fund	40160	Participations Techniques	40131
Finmeccanica Finance S.A.	40175	Piguet International Fund	40137
Finshop S.A.	40162	QS Geo Pep S.C.A., SICAR	40133
Foetz Retail-Invest S.A.	40153	Quadriga Superfund Sicav	40137
Fortis Direct Real Estate Fund	40160	Red Star Line SA	40176
Gastrophil S.à r.l.	40172	Remida Investissements S.A.	40161
Gisela	40151	Restaurant Ondine S.à r.l.	40172
Holding Immobilière Nouvelle S.A.	40130	Richelieu Finance Luxembourg	40144
H.R.P. International S.A.	40161	Rinascimento Sicav	40140
Insinger de Beaufort Manager Selection Si- cav	40140	RMB Holdings S.A.	40132
InterAssets S.A.	40143	Sea Bird Investments S.A.	40176
International Asset Management S.A.	40144	Société Electrique de l'Our	40132
International Fund Management S.A.	40143	Stanhope	40138
IPC Ithaka	40142	Style 2007 S.A.	40155
IPC - Portfolio Invest VII	40143	TheronMedical S.A.	40163
Italfortune International Fund	40136	Valores	40137
JB Struktur	40142	Vansbeek International S.A.	40162
Kaval S.A.	40162	Virgian Trust Holding S.A.	40131
KBL Richelieu Luxembourg	40144	Waitasp S.A.	40162
		Wallberg African All Stars	40142

Holding Immobilière Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.507.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2009 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Révocation du Commissaire aux Comptes de la société,
2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046326/803/14.

European Communication and Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.374.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2009 à 14.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Révocation du Commissaire aux Comptes de la société,
2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046325/803/14.

LRI Invest Alpha Stable EUR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.454.

Der Verwaltungsrat der LRI Invest Alpha Stable € ("Sicav") hat beschlossen am 8. Mai 2009 um 10.00 Uhr in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von "LRI Invest Alpha Stable €" in "LBBW Alpha Stable";
2. Entsprechende Änderung des Artikel 1 der Gesellschaftssatzung;
3. Änderung von Artikel 7 - Ausgabe von Aktien, Artikel 11 - Berechnung des Anteilwertes, Artikel 18 - Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen, Artikel 23 - Generalversammlung und Artikel 27 - Ausschüttungen der Gesellschaftssatzung durch Einfügungen und Streichungen von Textpassagen wie sie im koordinierten Satzungsentwurf zu den gewöhnlichen Geschäftszeiten am Sitz der Sicav bzw. bei der Verwaltungsgesellschaft eingesehen werden können.
4. Verschiedenes.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Anteilhaber stimmberechtigt, welche ihre Anteile bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der außerordentlichen Generalversammlung mindestens 5 Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Anteile muss von jedem Anteilhaber erbracht werden. Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% der ausgegebenen Aktien sowie eine Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien.

Munsbach/Luxemburg, im April 2009.

LRI Invest Alpha Stable €.

Référence de publication: 2009046411/2501/25.

Virgian Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2009 à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Révocation du Commissaire aux Comptes de la société,
2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046323/803/14.

Mineta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi, 15 mai 2009 à 10.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2008.
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2008.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046319/17.

Participations Techniques, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 31.849.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 mai 2009 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009046322/6768/22.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2009 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Révocation du Commissaire aux Comptes de la société,
2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046324/803/14.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2009 à 15.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Révocation du Commissaire aux Comptes de la société,
2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046327/803/14.

SEO, Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Les actionnaires de la Société Electrique de l'Our, Société Anonyme, sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu vendredi, le 8 mai 2009 à 11.00 heures au siège social, 2, rue Pierre d'Aspelt à Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2008 et la situation de la société ainsi que comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008
2. Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2008
3. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008
4. Répartition du bénéfice de l'exercice 2008
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Nominations et délégations
7. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2009
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Rémunérations des administrateurs
10. Divers

Le conseil d'administration rappelle aux actionnaires qu'ils auront à se conformer à l'article 21 des statuts pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale. En vertu de cet article, les actions au porteur devront être déposées au plus tard le 30 avril 2009 aux guichets de l'un des établissements désignés ci-dessous:

- 1) DEXIA Banque Internationale à Luxembourg
- 2) BGL
- 3) Banque et Caisse d'Épargne de l'État

Les procurations devront également être parvenues au siège de la société au plus tard le 30 avril 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Etienne SCHNEIDER
Président

Référence de publication: 2009046321/2480/32.

QS Geo Pep S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.186.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of QS GEO PEP S.C.A., SICAR (the "Company") for the financial year ended on 31 December 2008 (the "AGM") will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 84, Grand-Rue, on 7 May 2009 at 11.00 a.m. local time for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To approve the report of QS GEO S.à r.l. as general partner of the Company (the "General Partner") and the report of the external auditors (the "Auditors") for the year ended on 31 December 2008.
2. To approve the annual accounts for the year ended on 31 December 2008.
3. To grant discharge to the General Partner and the Auditors with respect to the performance of their respective duties for the year ended on 31 December 2008.
4. To re-appoint the Auditors for a period ending on 31 December 2009.

The shareholders are advised that no quorum is required to resolve on the items set out in the agenda of the AGM and that resolutions will be taken on simple majority of the shares present or represented and favourably voting for such resolutions at the AGM.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy form is available at the Company's registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (fax: +352 22 60 56).

Proxy forms should be returned to the registered office of the Company to the attention of Mr Jean-Benoît Lachaise before 5.00 pm (Luxembourg time) on May 5, 2009 as further detailed on the proxy form.

For and on behalf of QS GEO PEP S.C.A., SICAR
The General Partner of the Company

Référence de publication: 2009046320/260/28.

Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 59.021.

The Extraordinary General Meeting and Annual General Meeting of Medicover Holding S.A. will be held at 20, rue Philippe II, L- 2340 Luxembourg on May 12, 2009 at 10.30 a.m. and 11.00 a.m. respectively to transact the following business:

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

Agenda:

1. Renunciation of the 1929 Holding status and subsequent amendments at any related articles and in particular of article 4 of the Company's articles of association in order to reflect such renunciation as follows:
"The objects of the Company are to participate in any manner whatever in Luxembourg and foreign enterprises or companies; to acquire by purchase, subscription or otherwise and to dispose of by sale, exchange or otherwise

any stocks, shares or securities of any kind; to manage in any manner whatever all of its holdings and investments; to acquire, administer and dispose of in any manner whatever patents and licences, and other rights deriving from such patents and licences or capable of supplementing them, trade marks and trade names; to lend money or to borrow money in any currency with or without security such borrowings to be by means of the issue of debentures or by any other means; to participate in the formation, development and administration of and to guarantee the obligations of any enterprises or companies; to carry out any operations or to perform any functions in furtherance of or in connection with any of its objects".

2. Revocation of ATRIO S.à r.l. as Independent Auditor in relation to the accounts of the financial year ended 31 December 2008 with effect as of close of business of 27 November 2008.
3. Election of BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Mr Marc Thill, Réviseur d'Enterprises, as new Independent Auditor in relation to the accounts of the financial year ended 31 December 2008, with effect as of 28 November 2008.

ANNUAL GENERAL MEETING

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor;
2. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss Account as of December 31, 2008 and of the consolidated accounts;
3. Allocation of results;
4. Discharge of the Directors and the Independent Auditor (BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Mr Marc Thill, Réviseur d'Enterprises) from liability for the year ended December 31, 2008;
5. Re-election of the present Directors who are: Jonas af Jochnick as President of the Board of Directors, Robert af Jochnick, Fredrik Rågmark, Margareta Nordenvall, Arno Bohn and Fredrik Stenmo; and
6. Re-election of BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Mr Marc Thill, Réviseur d'Enterprises as Independent Auditor.

Who may attend the Meeting

Holders of registered shares in the Company registered with the Company Registrar on 28 April 2009 are entitled to participate in the Meetings.

How to notify to attend the Meeting

Shareholders have the right to participate in the business of the Meetings and to exercise their voting rights either in person or by proxy. Regarding voting by proxy, see "Voting" below.

Voting

Holders of registered shares may vote (i) in person at the Meetings or (ii) appoint a proxy to represent them. Proxies do not need to be members of the Company. The procedure for voting by a proxy requires that the shareholder complete a special form (available on the Company's web-site as "Form of Proxy for Registered Shareholders"). The shareholder shall indicate on the form how (s)he wants to vote on the issues and motions addressed by the Meetings and deliver it to the Company not less than two full business days before the day appointed for holding the Meetings.

Medicover Holding S.A.
20, rue Philippe II
L- 2340 Luxembourg
Phone: + 352 26 20 31 10
RCS Luxembourg B 59.021
www.medicover.com

Référence de publication: 2009046317/280/55.

Charisma Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.483.

Die Aktionäre der CHARISMA SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre die am 8. Mai 2009 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2008
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates

5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrat
7. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009046409/7/28.

Bâloise Fund Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.382.

Die ordentliche sowie eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der BALOISE FUND INVEST (LUX) Sicav werden bei der CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg am 12. Mai 2009 stattfinden.

1. ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG UM 14.00 UHR

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung.
2. Abnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2008.
3. Abnahme und Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2008.
4. Entschädigung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2008.
6. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle.
7. Diverses.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für rechtsgültige Beschlussfassungen der ordentlichen Generalversammlung kein Quorum erforderlich ist. Die Beschlüsse werden mit der Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

2. AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

Unmittelbar an die ordentliche Generalversammlung schließt sich eine außerordentliche Generalversammlung mit folgender Tagesordnung an:

Tagesordnung:

1. Ergänzung des vierten Satzes des ersten Absatzes von Artikel 24 der Statuten hinsichtlich des Anteils einer jeden Kategorie am Nettovermögen des betroffenen Teilfonds.
2. Einführung eines neuen Gliederungspunktes 6) in Abschnitt III. des Artikels 24 der Statuten bezüglich der Bewertung von Swap-Vereinbarungen für den Teilfonds BFI Opportunity Fund.
3. Einführung eines Absatzes in Abschnitt IV. des Artikels 24 der Statuten hinsichtlich der Zurechnung der Vermögenswerte eines Teilfonds zu den einzelnen Anteilskategorien.

Der Wortlaut der vorgeschlagenen Statutenänderungen ist auf Anfrage beim Sitz der Gesellschaft kostenlos erhältlich.

Für die Beschlussfähigkeit dieser ausserordentlichen Generalversammlung müssen mindestens 50 % der im Umlauf befindlichen Aktien vertreten sein, damit rechtswirksam über die Änderung der Statuten beschlossen werden kann. Für die Beschlussfassung ist die Zustimmung von mindestens zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen erforderlich. Nicht zu den abgegebenen Stimmen zählen jene, die mit Aktien verbunden sind, für die der Aktionär nicht an der Abstimmung teilgenommen, für die er sich der Stimme enthalten oder eine ungültige Stimme abgegeben hat.

Wird keine Beschlussfähigkeit erreicht, so wird die außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung erneut einberufen. Für diese neu einberufene außerordentliche Generalversammlung gelten keine Vorschriften bezüglich der Beschlussfähigkeit. Beschlüsse werden mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der bei dieser außerordentlichen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Vollmachten, die für die erste außerordentliche Generalversammlung eingingen, werden aufbewahrt und behalten auch für die vertagte außerordentliche Generalversammlung ihre Gültigkeit.

Um an den Versammlungen teilzunehmen, müssen Besitzer von Inhaberanteilen ihre Aktien mindestens zwei Arbeitstage vor den Versammlungen am Sitz der CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, hinterlegen.

Aktionäre, die an den Generalversammlungen nicht persönlich teilnehmen können, werden gebeten, ein ordnungsgemäss ausgefülltes und unterzeichnetes Vollmachtsformular (erhältlich am Sitz der Gesellschaft) bis spätestens zwei Arbeitstage vor den Versammlungen an die unten stehende Adresse zu senden. Zur Überprüfung Ihrer Unterschrift wird zusätzlich eine Kopie der gültigen Identitätskarte, des gültigen Passes oder, im Falle der Handlung im Namen einer Gesellschaft, eine aktuelle Liste der Unterschriftsberechtigten einverlangt. Ohne diese Dokumente kann eine Vollmacht nicht akzeptiert werden. Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an den Generalversammlungen teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, sich bis zum 10. Mai 2009 bei der CACEIS Bank Luxembourg, Frau Olga Zlobinska, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax Nr. +352 47 67 47 56), anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009046410/755/53.

Erasmé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 87.084.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 avril 2009 à 10 heures à Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Constatation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et nomination de nouveaux administrateurs;
- b. Dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales;
- c. Mise en liquidation de la société, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- d. Divers

NEWHAVEN BUSINESS S.A.

En sa qualité d'actionnaire à 29% de la société.

Référence de publication: 2009043429/45/17.

Italfortune International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 28, 2009 at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2008
3. Allocation of the net results
4. To discharge the Directors with respect to their performance of their duties during the financial year December 31, 2008
5. To elect the Directors and the Auditor to serve for the financial year December 31, 2009
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Annual General Meeting.

In order to attend the Meeting the owners of bearer shares have to block their shares at the depositary, five clear days before the Annual General Meeting and to provide the company - Italfortune International Fund, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg - with the related certificate, stating that their shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2009039536/584/27.

Valores, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.177.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles, le 4 mai 2009 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation du résultat net.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044283/267/18.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.653.

The Board of Directors convenes the Shareholders of PIGUET INTERNATIONAL FUND to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office on 30 April 2009 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2008
3. Allocation of the results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2009043724/7/19.

Quadriga Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Die

ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Quadriga Superfund SICAV findet am 4. Mai 2009 um 11:00 am Sitz der Gesellschaft, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung statt:

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung
2. Präsentation und Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers
3. Präsentation und Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2008
4. Zuteilung der Gewinne
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für die Ausübung ihres Amtes im Finanzjahr mit Ende am 31. Dezember 2008
6. Sitzungsgemässe Ernennungen

7. Verschiedenes

Der Jahresbericht per 31. Dezember 2008 sowie das Vollmachtsformular können auf Anfrage kostenlos am Sitz der Gesellschaft bezogen werden. Es wird darauf hingewiesen, dass für die rechtsgültige Beschlussfassung bei der Versammlung keine Quoren erforderlich sind. Die Beschlüsse müssen lediglich mit der Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden.

Wer persönlich an der ordentlichen Hauptversammlung teilnehmen möchte, wird ersucht, dies am Sitz der Gesellschaft mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung bekannt zu geben.

Aktionäre, denen es nicht möglich ist, an der Hauptversammlung persönlich teilzunehmen, können sich mittels eigenhändiger Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen. Eine solche Vollmacht ist mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung, zuerst per Telefax und anschließend per Post an Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Fax: (+352) 47 67 75 08, zu übersenden.

Zur Überprüfung der Echtheit Ihrer Vollmacht, wären wir Ihnen dankbar, wenn Sie uns (an Fräulein Céline Parmentier) eine Kopie von ihrer gültigen Identitätskarte, ihrem gültigen Pass oder die aktualisierte Liste der Unterschriftsberechtigten, im Falle einer Gesellschaft, schicken könnten.

Falls die obergenannten Identitätsunterlagen nicht bei uns zur Verfügung stehen, wird Ihre Vollmacht nicht berücksichtigt werden.

Quadrige Superfund SICAV.

Référence de publication: 2009042465/755/35.

Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.997.

The Board of Directors convenes the Shareholders of STANHOPE Sicav to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on *29 April 2009* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2008
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2009044266/7/19.

Arkess Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.873.

The shareholders of the Sicav are convened to:

ANNUAL SHAREHOLDER'S MEETING

to be held on *April 30th 2009* at 2:00 p.m at the registered office of the Company

Agenda:

1. Approval of the Chairman of the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the Financial Statements as at December 31st, 2008
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on December 31st, 2008
5. Statutory nominations - i.e:
 - a. Resignation of Mr Carlo Camperio Ciani on November 25th, 2008.
 - b. Ratification of the cooptation of Mr Sylvain Feraud on November 26th, 2008.
 - c. Appointment of Mr Sylvain Feraud as Director

6. Miscellaneous

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with:

For the Luxembourg:

Banque de Luxembourg S.A.

14, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

The shareholders wishing to be represented at this assembly can obtain a proxy with the same organism.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2009043047/8249/28.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *April 28, 2009* at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2008
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009044275/755/21.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

We have the honour to invite shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 29, 2009* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2008
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Directors fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009044269/755/22.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

We have the honour to invite shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MULTIPLE MANAGERS SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 29, 2009* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2008
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009044279/755/22.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

We have the honour to invite shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 29, 2009* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2008
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009044277/755/22.

Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 66.572.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders (the "Meeting") of Rinascimento Sicav (the "Company") will be held at the registered office of the Company, as set out above, on *April 30, 2009* at 2 p.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditor for the accounting year ended December 31, 2008.
2. Approval of the audited annual report for the accounting year ended December 31, 2008.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended December 31, 2008.
5. Composition of the board of directors.
6. Re-election of the auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates at least five clear days prior to the Meeting at the window of BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

By order of the board of directors.

Référence de publication: 2009043742/755/25.

NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.706.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on *Wednesday April 29th, 2009* at 11.00 a.m. local time.

For the purpose of considering the following

Agenda:

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditors' Report.
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2008.
4. Appropriation of income.
5. Discharge to be granted to the Directors for the past year.
6. Statutory appointments.
7. Allocation of Directors' profit quota.
8. Miscellaneous.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A. 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009044280/755/25.

KBL Richelieu Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.900.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Henri Hellinckx.

Référence de publication: 2009046248/242/10.

(090051854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

IPC Ithaka, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement des IPC-Ithaka, in Kraft getreten am 25. Februar 2009, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg im Februar 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009031094/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01959. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

JB Struktur, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement des Umbrella-Fonds JB Struktur, in Kraft getreten am 9. März 2009, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im April 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009033349/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03267. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Wallberg African All Stars, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Wallberg African All Stars, in Kraft getreten am 20. Februar 2009, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg im Februar 2009

Wallberg Invest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009033350/9077/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03292. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Deka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 28.599.

Der Verwaltungsrat bestellt

Eugen Lehnertz

mit Geschäftssitz in 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

mit Wirkung zum 1. Januar 2009 zum Geschäftsführer der Deka International S.A.

Deka International S.A.

Holger Hildebrandt / Andreas Schmitt

Référence de publication: 2009044170/1208/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

IPC - Portfolio Invest VII, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des IPC - Portfolio Invest VII, in Kraft getreten am 20. Februar 2009, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg im Februar 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009036946/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05990. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

International Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 8.558.

Der Verwaltungsrat bestellt

Eugen Lehnertz

mit Geschäftssitz in 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

mit Wirkung zum 1. Januar 2009 zum Geschäftsführer der International Fund Management S.A.

International Fund Management S.A.

Holger Hildebrandt / Andreas Schmitt

Référence de publication: 2009044171/1207/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

MultiAssetFund, Fonds Commun de Placement.

WKN: ... / ISIN LU0241308518.

Multi Asset Fund

ISIN LU0241308518

Das genannte Sondervermögen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2009 in den Teilfonds cominvest Best-in-One Balanced (ISIN LU0072229809) des ebenfalls von der cominvest Asset Management S.A. aufgelegten und verwalteten Umbrellas cominvest Best-in-One fusioniert.

Die Fusion ist abgeschlossen und das Sondervermögen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2009 von der offiziellen Liste der CSSF gestrichen.

Luxemburg, April 2009.

cominvest Asset Management S.A.

Référence de publication: 2009046318/267/14.

InterAssets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.045.

Le Bilan au 31.10.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27.03.2009.

Gerd Kiefer / Paul Diederich.

Référence de publication: 2009043483/1206/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00229. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

International Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.044.

Le Bilan au 31.10.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2009.

Gerd Kiefer / Paul Diederich.

Référence de publication: 2009043484/1205/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00226. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

MG Global Strategies, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 1. Oktober 2008 geänderte Verwaltungsreglement 10/2008 des spezialisierten Investmentfonds (SIF) MG Global Strategies wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 06.04.2009.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Reuland

Référence de publication: 2009046426/2393/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03365. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**KBL Richelieu Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Richelieu Finance Luxembourg).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.900.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable RICHELIEU FINANCE LUXEMBOURG, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 137.900 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1065 du 30 avril 2008.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Ariette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 101.905 actions en circulation, 85.193 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces parues au D'Wort, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans l'Echo des 11 et 19 mars 2009 ainsi que par lettres envoyées en date du 19 mars 2009.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

L'article 1 est modifié suivant la nouvelle dénomination de la SICAV "KBL RICHELIEU LUXEMBOURG".

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination KBL RICHELIEU LUXEMBOURG (ci-après désignée "la Société"). Dans tous les documents émanant de la Société, cette dénomination sera suivie de la mention SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE ou SICAV."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12626. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009046245/242/48.

(090051852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

LFPI Mezzanine S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.327.

En l'an deux mil neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par: Monsieur Gilles Fossé, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentants du conseil d'administration de "LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR", une société d'investissement de capital à risque sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois, avec siège social au L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, (la Société), en vertu des résolutions prises lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) en date du 31 décembre 2008 (la Réunion).

Une copie du procès-verbal (ou extrait de celui-ci) de la Réunion, ayant été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

1. La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, le 13 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1447 du 13 juillet 2007.

2. La Société a un capital social souscrit de quatre-vingt-seize millions cent douze mille cent euros (EUR 96.112.100,-) représenté par une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérée, trois cent neuf (309) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées, deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-onze (299.691) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, partiellement libérées, six cent soixante mille (660.000) Actions de la Classe B d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, partiellement libérées et mille cent vingt (1.120) Actions de la Classe C d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Les articles 7.1, 7.6 et 7.7. des Statuts, qui prévoient un capital autorisé, disposent dans les parties concernées comme suit:

"7.1. Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les "Actions") ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, souscrites et émises conformément aux termes et conditions du Mémorandum. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque ("SICAR"), est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-). La Société est une SICAR de type fermée avec un capital fixe autorisé égal à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-).

7.6. L'Associé Gérant Commandité aura la capacité d'admettre, dans les limites du capital autorisé, à toute date pendant la Période de Souscription de nouveaux Actionnaires à son entière discrétion et sans qu'aucune priorité de souscription ne soit accordée aux Actionnaires existants.

7.7. La souscription, l'émission et à la libération des Actions obéiront aux règles et modalités prévues dans le Mémoire

4. À la suite des résolutions prises, le conseil d'administration, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-seize millions cent douze mille cent euros (EUR 96.112.100,-), à un montant de cent trois millions cent quarante-six mille cent euros (103.146.100,- EUR), par apport en espèces d'un montant de sept millions trente-quatre mille euros (7.034.000,- EUR) et la création, l'émission et la souscription de:

- deux cent (200) actions de la Classe C d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées par un montant total de vingt mille euros (20.000,- EUR) imputé au compte capital social bloquées sur un compte pour les besoins de la septième (7^{ème}) augmentation de capital.

- cinquante mille (50.000) actions de la Classe B d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées par un montant total de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) imputé au compte capital social et un montant de deux cent quarante-quatre mille huit cent vingt euros et quarante-deux cents (244.820,42 EUR) imputé au compte prime d'émission, lesquelles sommes sont bloquées sur un compte pour les besoins de la huitième (8^{ème}) augmentation de capital.

- deux cents (200) actions de la Classe B d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées par un montant total d'un million six cent mille euros (1.600.000,- EUR) imputé au compte capital social et un montant de cent trente deux mille cinq cent quatre euros et cinquante cents (132.504,50 EUR) imputé au compte prime d'émission, lesquelles sommes sont bloquées sur un compte pour les besoins de la neuvième (9^{ème}) augmentation de capital.

- cent quarante (140) actions de la Classe C d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées par un montant total de quatorze mille euros (14.000,- EUR) imputé au compte capital social bloquées sur un compte pour les besoins de la dixième (10^{ème}) augmentation de capital.

(les Nouvelles Actions) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les nouvelles actions ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, un employé de CACEIS Bank Luxembourg, pour représenter le conseil d'administration de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier l'article 7.4 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital."

5. Suite à l'augmentation de capital ci-haut, l'article 7.4. des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 7.4. "La Société a un capital social souscrit de cent trois millions cent quarante-six mille cent euros (103.146.100,- EUR) représenté par une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérée, trois cent neuf (309) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées, deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-onze (299.691) Actions de la Classe A d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, partiellement libérées, sept cent trente mille (730.000) Actions de la Classe B d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, partiellement libérées et mille quatre cent soixante (1.460) Actions de la Classe C d'une valeur initiale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 3.900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. FOSSE, J.-M.SERVAIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11312. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009046183/206/89.

(090053538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

BFT Lux Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 133.870.

L'an deux mil neuf, le six mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BFT LUX FUND, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2834 du 7 décembre 2007, et dont les statuts n'ont été modifiés depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.870.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

qui nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric DARRÉ, résidant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

- Décision de mettre en liquidation le Fonds;
- Détermination des modalités de liquidation du Fonds;
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- Décharge à donner aux administrateurs;
- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide mettre en liquidation la société BFT LUX FUND.

Deuxième résolution

L'assemblée générale détermine les modalités de liquidation du Fonds comme suit:

La procédure de liquidation se déroulera conformément aux dispositions de la Loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de Liquidateur la société anonyme Luxcellence Management Company S.A., ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. (RCS Luxembourg N° B.46.546)

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus lui conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur sera habilité à accomplir toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le Liquidateur est habilité à dispenser le conservateur des hypothèques de l'inscription d'office et des privilèges généraux et des droits préférentiels, de renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, privilèges, hypothèques et droits de résolution, consentir à délivrer et libérer, avec ou sans paiement, tous droits préférentiels et hypothèques, à opérer toutes inscriptions hypothécaires, contraintes, saisies, et autres inscriptions.

Le Liquidateur n'a pas besoin de dresser un inventaire et peut se fier aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, de déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, cette partie des ses compétences et pour une durée qu'il peut déterminer, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Ces résolutions adoptées, l'assemblée approuve que l'audit des comptes de liquidation sera effectué par un réviseur autorisé de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de tous les administrateurs, du Président du Conseil et leur confère pleine et entière décharge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, M. MAYER, F. DARRÉ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9314. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009046260/206/78.

(090053384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Maya-Var SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 40, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg E 4.069.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Jeanne Amélie dite Jeannine STAUDT, retraitée, née le 24 janvier 1944 à Luxembourg, demeurant à L-2726 Luxembourg, 8, rue Michel Weyer, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour:

2.- Madame Tatiana SCHMITZ, employée de l'Etat, née le 24 août 1971 à Luxembourg demeurant à L-2141 Luxembourg, 40, rue Emile Mayrisch

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 23 mars 2009

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, agissant comme ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'elles vont constituer entre elles:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société civile immobilière prendra la dénomination: "MAYA-VAR SCI".

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de VINGT EUROS (20,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Jeannine STAUDT, cinquante parts	50
2.- Madame Tatiana SCHMITZ, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Décisions des associés

Art. 11. Les associés se réunissent toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un dixième du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux réunions ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

Les associés pourront même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister aux réunions et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque les associés son convoqués en vue de délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, ils doivent réunir au moins les trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies ils seront convoqués à nouveau et ils délibéreront valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à la réunion a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. Chaque année les associés entendent le rapport de la gérance, discute, approuvent ou redressent les comptes.

Tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants feront l'objet d'une décision des associés réunis. Ils nomment les gérants et fixent leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. Les associés statuent à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des associés sont consignées sur un registre spécial signé par eux.

V. États de situation et Répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par les associés, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associées, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Gérance

Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Jeannine STAUDT, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Siège

L'adresse du siège social est établie à L-2141 Luxembourg, 40, rue Emile Mayrisch.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. STAUDT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2009. Relation: LAC/2009/11607. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044669/206/125.

(090051673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Gisela, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 85.774.

In the year two thousand nine, on the second day of April.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "GISELA" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

transferred to Luxembourg by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 28th, 2002, published in the Mémorial C, number 739 of May 15th, 2002,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 85.774.

The meeting was opened at 4.00 p.m. and was presided by Mrs Diana HOFFMANN, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

The Chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sophie THEISEN, employee, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase the capital by an amount of EUR 30,013.31 (thirty thousand thirteen point thirty one euro) so to raise from its present amount of EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty six point sixty nine euro) to an amount of EUR 61,000.- (sixty one thousand euro) without issuing new shares by incorporation of free reserves.

2.- Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation.

3.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which was adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting decides to increase the capital by an amount of EUR 30,013.31 (thirty thousand thirteen point thirty one euro) so to raise from its present amount of EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty six point sixty nine euro) to an amount of EUR 61,000.- (sixty one thousand euro) by incorporation of free reserves, without issuing new shares.

Proof of the disposal of the EUR 30,013.31 (thirty thousand thirteen point thirty one euro) was given to the undersigned notary by a report of the Board of Directors who shall remain attached to the present deed after being initialled "ne varietur" by the members of the Meeting and the undersigned notary.

Second resolution

The General Meeting decides to amend in consequence of the foregoing resolution article 3 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at EUR 61,000.- (sixty one thousand euro), divided into 25 (twenty-five) shares without par value."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.15 p.m..

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le deux avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GISELA" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

immatriculée au Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 739 du 15 mai 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 85.774,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie THEISEN, employée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de EUR 30.013,31 (trente mille treize virgule trente et un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six virgule soixante-neuf euros) à un montant de EUR 61.000,- (soixante et un mille euros) sans émission ni création de nouvelles actions, par incorporation de réserves disponibles.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 30.013,31 (trente mille treize virgule trente et un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros) un montant de EUR 61.000,- (soixante et un mille euros) sans émission ni création de nouvelles actions, par incorporation de réserves disponibles.

Preuve de la disponibilité des EUR 30.013,31 (trente mille treize virgule trente et un euros) a été donnée au notaire instrumentant sur base d'un rapport émis par le Conseil d'Administration, lequel restera après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence de ce qui précède l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 61.000,00 (soixante et un mille euros), divisé en 25 (vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.15 heures.

40153

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, M. MAYER, S. THEISEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13173. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009045169/206/122.

(090052489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Foetz Retail-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 145.621.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Maître Claudine ERPELDING, Avocat à la Cour, domiciliée à L-1250 Luxembourg, 101, Avenue des Bois, et

2) Maître Yves WAGENER, Avocat à la Cour, domicilié à L-1250 Luxembourg, 101, Avenue des Bois,

tous deux ici représentés par Monsieur Carlo IRTHUM, industriel, demeurant à L-7328 Heisdorf, 3a, rue du Moulin, en vertu d'une procuration sous seing privé, du 23 janvier 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FOETZ RETAIL-INVEST S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objets:

- l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre.

- toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens mobiliers ou immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 2^{ème} jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Maître Claudine ERPELDING, prénommée	500
2) Maître Yves WAGENER, prénommé	500
Total:	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentant de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-1250 Luxembourg, 101, Avenue des Bois.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant en 2014:

a) Maître Claudine ERPELDING, prénommée,

b) Maître Yves WAGENER, prénommé,

c) Monsieur Carlo IRTHUM, industriel, demeurant à L-7328 Heisdorf, 3a, rue du Moulin.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant en 2014 la société à responsabilité limitée Fiduciaire ACCURA S.à r.l. ayant son siège social à L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg. (RCS Luxembourg N°B 93.675.)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. IRTHUM, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2009. Relation: LAC/2009/11612. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009046186/206/131.

(090053372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Style 2007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 138.744.

—
PROJET DE FUSION DU 2 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Pardevant le notaire soussigné Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1) "STYLE 2007 S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138744,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey,

ci-après désignée la "Société Absorbante", d'une part,

2) "RESULT S.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit italien, établie et ayant son siège social à I-20144 Milan, Via Domenico Cimarosa n° 26, inscrite au Registro delle Imprese de Milan sous le numéro et code fiscal 05592870967,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Luc JOURDAN, préqualifié,

ci-après désignée la "Société Absorbée", d'autre part,

ci-après collectivement désignées les "Sociétés Fusionnantes".

Il a été établi un projet de fusion-absorption transfrontalière simplifiée conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que de la législation italienne applicable en la matière, ayant la teneur suivante:

1. Présentation des Sociétés Fusionnantes.

1.1. La Société Absorbante

La Société Absorbante est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1468 du 13 juin 2008.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le capital social de la Société Absorbante est composé de cinquante mille actions d'une valeur nominale de un Euro par action, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Le capital social de la Société Absorbante s'élève à ce jour à 50.000,- EUR.

A la date des présentes, les actions de la Société Absorbante ne sont inscrites sur aucun marché réglementé.

La Société Absorbante a comme objet social toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large. La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

1.2. La Société Absorbée

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée de droit italien constituée suivant acte reçu par Maître Fabio CAPACCIONI, notaire de résidence à Milan (Italie), en date du 25 janvier 2007, inscrite au Registro delle Imprese de Milan en date du 29 janvier 2007.

Une assemblée générale tenue pour le compte de la Société Absorbée pardevant ledit Fabio CAPACCIONI en date du 18 juin 2008, avait décidé le transfert du siège social de Milan au Grand-Duché de Luxembourg. Ladite décision de transfert du siège social a été annulée par un acte reçu par Maître Fabio CAPACCIONI, en date du 03 décembre 2008, inscrite au Registre delle Imprese de Milan en date du 05 décembre 2008

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le capital social de la Société Absorbée s'élève à ce jour à 100.000,- EUR détenu par son associé unique "STYLE 2007 S.A.". A la date des présentes, les parts sociales de la Société Absorbée ne sont inscrites sur aucun marché réglementé.

La Société Absorbée a exclusivement pour objet l'exercice d'activités de nature financière, en particulier la prise de participations dans des sociétés et/ou des entités constituées ou en voie de constitution, n'exerçant pas leur activité à l'égard du public.

Dans le cadre de l'activité susdite, la Société Absorbée a également pour objet - toujours à l'exception d'activités exercées à l'égard du public - l'exercice d'activités d'octroi de financements et de coordination technique, administrative et financière à l'égard des sociétés filiales et/ou appartenant au même groupe.

L'octroi de garanties, aussi bien dans l'intérêt des filiales qu'en faveur de tiers, est expressément exclu de l'activité statutaire, sauf si cette activité revêt un caractère accessoire et qu'elle est exercée de manière strictement instrumentale à la réalisation de l'objet social.

La collecte de l'épargne auprès du public et l'achat et la vente moyennant l'offre au public d'instruments financiers réglementés par le T.U.I.F. (décret législatif n° 58 du 24/211998), ainsi que l'exercice à l'égard du public d'activités de prise de participations, d'octroi de financements sous quelque forme que ce soit, de prestation de services de paiement et d'intermédiation de changes et toute autre activité visée à l'art. 106 du T.I.J.L.B. (décret législatif n° 385 du 1/911993) sont expressément exclus de l'activité sociale.

Toute activité réservée aux sujets inscrits aux ordres professionnels visés par le décret législatif n° 58/98 est également impérativement exclue.

La Société Absorbée pourra également réaliser occasionnellement des opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles utiles, à la réalisation de l'objet social, contracter des emprunts et accéder à tout autre type de crédit et/ou opération de location financière, en tant qu'utilisatrice.

1.3. Lien de capital entre la Société Absorbée et la Société Absorbante

La procédure applicable à la présente fusion est celle d'une fusion transfrontalière simplifiée dans la mesure où "RESULT S.r.l." sera absorbée par son associé unique "STYLE 2007 S.A."

La Société Absorbante détenant l'intégralité des parts sociales de la Société Absorbée, l'opération de fusion s'opérera sans création d'actions nouvelles dans le chef de la Société Absorbée et les parts sociales émises par la Société Absorbée seront annulées, de même il n'y a pas lieu à rapport d'échange des actions ni au versement d'une quelconque soulte.

2. Motifs et buts de la fusion. La restructuration, objet de cette fusion, aura un caractère purement interne au groupe et aura pour but de simplifier la structure actuelle du groupe, l'actif et le passif de la Société Absorbée étant transmis à la Société Absorbante.

3. Arrêtés des comptes. La date à laquelle ont été arrêtés les comptes des deux Sociétés Fusionnantes est le 31 décembre 2008.

L'exercice social de la Société Absorbante a été clôturé au 31 décembre 2008, un état comptable non audité au 31 décembre 2008, soit antérieur de moins de trois mois à la date du projet de fusion a été arrêté et sera mis à disposition des actionnaires au siège social un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi.

L'exercice social de la Société Absorbée a été clôturé au 31 décembre 2008, un état comptable non audité au 31 décembre 2008, soit antérieur de moins de quatre mois à la date du projet de fusion a été arrêté et sera mis à disposition des associés au siège social un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 2501 ter du Code Civil italien.

4. Désignation des éléments d'actif apportés et du passif pris en charge. Les organes d'administration des Sociétés Fusionnantes proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet de transmettre l'intégralité du patrimoine, activement et passivement, tel qu'il existera au jour de la réalisation de la fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 261 et 278 de la Loi et du "Decreto legislativo" du 30 mai 2008, n° 108 publié dans la "Gazzetta Ufficiale" n° 140 du 17 juin 2008.

5. Propriété, jouissance et date d'effet comptable.

5.1 Propriété et jouissance

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés de la Société Absorbée à compter de la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera définitivement réalisée et prendra effet à l'égard des tiers à partir de la date d'inscription au Registre Delle Imprese de Milan (Italie) de l'acte public (ou authentique) de fusion à tenir par devant notaire italien, conformément à l'article 12. du "Decreto legislativo" n°108 du 30 mai 2008, qui aura effet dans les termes et aux conditions prévues par l'article 2503 du code civil italien et en tous les cas pas avant que ne se soit écoulé un mois après la publication au Grand-Duché de Luxembourg dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de projet de fusion décidé par le conseil d'administration de la Société Absorbante.

La Société Absorbée s'engage formellement à n'accomplir sans l'agrément de la Société Absorbante aucun acte de disposition relatif aux biens transmis et à ne prendre aucun engagement de nature à affecter la propriété ou la libre disposition de ses éléments d'actifs, ou sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier à ne contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.

5.2. Date d'effet de la fusion d'un point de vue comptable

La fusion sera effective d'un point de vue comptable à compter du 1^{er} janvier 2009.

6. Charges et conditions de l'apport. L'apport à titre de fusion de tous les actifs de la Société Absorbée est fait à charge pour la Société Absorbante de supporter en l'acquit tout le passif de la Société Absorbée.

L'apport à titre de fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante est en outre consenti et accepté aux charges et conditions suivantes:

1 La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion;

2 A compter de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbante supportera et acquittera tous impôts et taxes ainsi que toutes charges quelconques afférentes aux biens et droits apportés;

3 La Société Absorbante sera substituée purement et simplement dans le bénéfice et les obligations de tous contrats et conventions intervenus avec les tiers;

4 La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux créances apportées;

5 La Société Absorbante remplira, le cas échéant, toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif apportés.

7. Déclarations concernant la Société Absorbée et son apport à titre de fusion. L'administrateur unique de la Société Absorbée ès qualités, fait les déclarations suivantes:

1 La Société Absorbée n'est pas et n'a jamais été en cessation des paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou amiable, ou toute autre procédure assimilée;

2 Elle est à jour, relativement aux biens apportés, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales, ainsi que de toutes obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale;

3 Les valeurs mobilières, droits sociaux ou parts de toute nature apportés ne font l'objet d'aucun nantissement, privilège, saisie ou droit quelconque qui soit de nature à en restreindre la jouissance ou l'exercice du droit de propriété;

4 La Société Absorbée n'a souscrit aucun engagement hors bilan;

5 Il n'existe aucun litige en cours concernant l'exploitation de la Société Absorbée ou se rapportant à ses biens, droits, valeurs objet des apports;

6 Le montant du passif tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008 est exact, sincère et il n'existe aucun passif non enregistré à ce jour.

8. Dissolution de la Société Absorbée. Conformément à l'article 274 de la Loi et à l'article 16 du "Decreto legislativo" du 30 mai 2008, n° 108 publié dans la "Gazzetta Ufficiale" n° 140 du 17 juin 2008, la réalisation de la fusion-absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, du fait de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 9, entraînera de plein droit et simultanément les effets suivants: (1) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, (2) la Société Absorbée cesse d'exister, (3) les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai prescrit par la Loi au siège social de la Société Absorbante.

9. Conditions suspensives. La fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, et la dissolution de la Société Absorbée qui en résulte, ne deviendront définitives que sous réserve, et du seul fait, de la levée des conditions suspensives suivantes:

1 approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée du présent projet de fusion-absorption et de l'apport- fusion y contenu, et

2 approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante du présent projet de fusion-absorption et de l'apport- fusion y contenu, le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3 Inscription au Registro delle Imprese de Milan de l'acte public (ou authentique) de fusion, passé pardevant notaire italien, conformément à l'article 12 du Decreto legislativo numéro 108 du 30 mai 2008.

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réalisé le 31 décembre 2009 au plus tard, le présent projet de fusion serait considéré comme caduc de plein droit, sauf accord contraire des Sociétés Fusionnantes, sans qu'il y ait lieu à indemnités de part ni d'autre.

10. Déclarations fiscales. En matière d'impôts, la date d'effet de la fusion est fixée au 01 janvier 2009.

Au regard de l'impôt luxembourgeois sur les sociétés, les parties déclarent placer la fusion dans son intégralité sous le bénéfice du régime prévu aux articles 170 et suivants LIR.

A cet effet, la Société Absorbée s'engagera notamment, sous réserve de tout redressement opéré par l'administration fiscale, à respecter les engagements suivants:

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée par la Société Absorbée.

- calculer les plus-values réalisées, le cas échéant, à l'occasion d'une cession ultérieure des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Société Absorbée.

- se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition aura été différée par cette dernière;

- le cas échéant, réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixées par la loi, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables;

- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Société Absorbée. A défaut, la Société Absorbante devra inclure dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Société Absorbée.

11. Modalité d'exercice des droits des actionnaires minoritaires de la Société Absorbante. Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un (1) mois suivant la publication du projet de fusion au Mémorial, de prendre connaissance, au siège social des documents mentionnés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi, et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

12. Droits spéciaux. La Société Absorbante ne confère pas de droits spéciaux à ses actionnaires au sens de l'article 261 (2) f) de la Loi.

13. Avantages particuliers. Il n'est attribué aucun avantage particulier aux personnes et organes visés à l'article 261 (2) g) de la Loi.

Il n'existe aucune catégorie d'actionnaires ou de propriétaires de titres autres que les actionnaires existants à qui il serait réservé un traitement particulier.

Aucun avantage particulier n'est accordé aux administrateurs des deux sociétés qui participent à la fusion, ni aux membres des organes de contrôle, ni aux experts qui ont examiné le projet de fusion.

Ne sont pas visés par la présente disposition les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises mis en charge aux Sociétés Fusionnantes et calculés au taux usuel.

14. Formalités de publicité et modalité d'exercice des droits des créanciers. Le présent projet de fusion sera publié au Luxembourg au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Suivant l'article 268 de la Loi, les créanciers de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion prévue par l'article 273 de la Loi peuvent, dans les deux mois de cette publication, demander la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues au cas où l'opération de fusion réduirait le gage des ces créanciers.

Les créanciers de la Société Absorbante peuvent obtenir gratuitement au siège social de celle-ci, une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits.

La Société Absorbante n'a pas émis d'obligations ou d'autres titres de créances de caractère analogue.

En outre, le présent projet de fusion sera également publié conformément à la loi italienne au Registro delle Imprese de Milan.

De manière générale, et eu égard au caractère transfrontalier de la présente fusion-absorption, les représentants légaux des Sociétés Fusionnantes effectueront toutes formalités requises par la loi et les règlements tant en Italie qu'au Luxembourg afin de rendre la fusion-absorption effective et opposable aux tiers.

15. Election de domicile. Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notification, les soussignés, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent, dont les adresses sont indiquées en tête des présentes.

16. Pouvoirs pour les formalités. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités et effectuer toutes déclarations, significations, dépôts et publications qui pourraient être nécessaires ou utiles.

17. Frais. Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présentes et leur réalisation incombent à la Société Absorbante.

18. Statuts. A la suite de la fusion, les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés. Le texte desdits statuts sera annexé au présent projet de fusion sous la lettre A).

19. Informations ultérieures prévues par l'article 6. du "decreto legislativo" n° 108 du 30 mai 2008. La Société Absorbante conservera ses forme juridique, dénomination et siège social actuels et sera soumise à la loi luxembourgeoise. La Société Absorbée est soumise à la loi italienne.

Les Sociétés Fusionnantes n'ont aucun salarié, la fusion n'aura donc aucune répercussion sur l'emploi.

Les éléments patrimoniaux actifs et passifs qui sont transférés à la Société Absorbante sont évalués conformément aux dispositions du code civil italien, dans le respect des principes comptables approuvés par l'Organe italien de comptabilité et sont valablement intégrés, le cas échéant sur la base des principes comptables internationaux édictés par l'"International Accounting Standards Board (IASB)".

Les situations patrimoniales de référence pour la fusion, au sens de l'article 2501 Quater du code civil italien, sont les bilans des deux Sociétés arrêtés au 31 décembre 2008.

L'effet de la fusion est soumis à la réalisation de toutes les conditions prévues au point 9.

40160

Attestation

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2009. Relation GRE/2009/1389. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009046242/231/244.

(090054737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

F.A.M. Personal Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.628.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 août 2007

En date du 27 août 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Peter DEKELVER en remplacement de Monsieur Loris DI VORA, pour une période de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2011.
- de renouveler le mandat de DELOITTE SA en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2008.

Luxembourg le 31 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAM PERSONAL FUND

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009043762/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Extrait des résolutions prises le 28 février 2006 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Meespierson Real Estate Management S.A., agissant en qualité d'associé-gérant Commandité de Fortis Direct Real Estate Fund

En date du 28 février 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Meespierson Real Estate Management a décidé:

- de changer la dénomination social de la société de Meespierson Real Estate Management S.A., en Fortis Direct Real Estate Management.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fortis Direct Real Estate Fund

BGL Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009043758/4/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Remida Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.490.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme
Remida Investissements S.A.
Signature

Référence de publication: 2009044403/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00881. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Panikom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 98.294.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009044405/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08823. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

H.R.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 64.658.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour H.R.P. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009044409/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02847. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Magic Moving Pixel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 60.333.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044420/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00442. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Kaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.304.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme
Kaval S.A.
Signature

Référence de publication: 2009044402/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00876. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Finshop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.757.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour FINSHOP S.A.
Signature

Référence de publication: 2009044410/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02850. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Vansbeek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.907.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
VANSBEEK INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2009044415/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07923. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Waitasp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.772.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3/4/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044412/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06669. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

TheronMedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 144.264.

Im Jahre zweitausendundneun, den dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques DELVAUX, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "TheronMedical S.A." (die "Gesellschaft"), mit Gesellschaftssitz in L-5445 Schengen, 1e, Route du Vin, gegründet durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars am 18. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 345 vom 17. Februar 2009, statt.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hermann Joseph Ernst, Wirtschaftsprüfer, mit beruflicher Anschrift in Klosterstrasse 2, D-66663 Merzig.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Gianpiero Saddi, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, 2, rue de la Chapelle.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Herrn Hermann Joseph Ernst, vorbenannt.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Kapitals in Höhe von EUR 79.969.000 (neunundsiebzig Millionen neunhundertneunundsechzig Tausend Euro),

um es von seinem jetzigen Stand von EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro) auf EUR 80.000.000 (achtzig Millionen Euro) heraufzusetzen,

durch die Ausgabe von 79.969.000 (neunundsiebzig Millionen neunhundertneunundsechzig Tausend) neuen Aktien ohne Nennwert.

2. Zeichnung und Volleinzahlung der 79.969.000 (neunundsiebzig Millionen neunhundertneunundsechzig Tausend) neuen Aktien durch den alleinigen Aktionär, Ernest Kapetanovic, durch Einbringung einer Sachanlage in Form eines immateriellen Vermögensgegenstandes bestehend aus Patenten sowie den Forschungs- und Entwicklungskosten betreffend diesen Patenten.

3. Anpassung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzungen wie folgt:

"Das gezeichnete Kapital beträgt ACHTZIG MILLIONEN EURO (80.000.000,- EUR) und ist eingeteilt in ACHTZIG MILLIONEN (80.000.000) Aktien ohne Angabe eines Nennwertes).

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung ohne förmliche Einberufung beraten und beschließen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 79.969.000 (neunundsiebzig Millionen neunhundertneunundsechzig Tausend Euro),

um es von seinem jetzigen Stand von EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro) auf EUR 80.000.000 (achtzig Millionen Euro) heraufzusetzen,

durch die Ausgabe von 79.969.000 (neunundsiebzig Millionen neunhundertneunundsechzig Tausend) neuen Aktien ohne Nennwert

Zeichnung - Einzahlung der Aktien - Eingreifen

Die 79.969.000 (neunundsiebzig Millionen neunhundertneunundsechzig Tausend) neuen Aktien werden gezeichnet durch den alleinigen Aktionär, Ernest Kapetanovic, hier vertreten durch Herr Hermann Joseph Ernst, wohnhaft in D-Düsseldorf, 28, Kühlwetterstrasse, gemäß Vollmacht vom 13. März 2009,

durch Einbringung einer Sachanlage in Form eines immateriellen Vermögensgegenstandes bestehend aus Patenten sowie den Forschungs- und Entwicklungskosten betreffend diese Patenten,

welche Patenten in Ablichtung als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, zusammen mit der Bestätigung des Patentanwaltes, Dr. Peter WEISS aus D-78234 Engen, dass obenerwähnte Patente im Zuge der Sacheinlage an die TheronMedical S.A. übertragen werden.

Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

Gemäß Artikel 32-1 und 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wurde ein Bericht über die Sacheinlage erstellt durch Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, mit Sitz in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch,

Die Schlussfolgerung dieses Berichtes, lautet wie folgt:

"Im Zuge unserer Arbeit haben wir von keinerlei Fakten Kenntnis erlangt die uns glauben ließen, dass der Wert der Einbringung nicht mit dem der Anzahl der ausgegebenen Aktien und deren Nennwert in Einklang steht.

Dieser Bericht ist ausschließlich entsprechen der Artikel 26-1 und 32-1 des luxemburgischen Handelsgesetzbuches erstellt und ist an den Aufsichtsrat und an den Notar adressiert. Dieser Bericht darf ohne unsere vorheriges Einverständnis nicht für auch immer Zweck verwendet, nicht an Dritte übersendet werden und nicht in andere Dokumente eingefügt oder anderen Dokumenten ausgehängt werden außer denen der Generalversammlung mit dem Einverständnis zur Kapitalerhöhung."

Der Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt demgemäß Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Das gezeichnete Kapital beträgt ACHTZIG MILLIONEN EURO (80.000.000,- EUR) und ist eingeteilt in ACHTZIG MILLIONEN (80.000.000) Aktien ohne Angabe eines Nennwertes).

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Da der Versammlung keine weiteren Angelegenheiten vorliegen, wurde diese daraufhin vertagt.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus vorgenannten Anlass anfallen, werden auf EUR 7500 abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. J. ERNST, G. SADDI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2009, LAC/2009/11010: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044611/208/93.

(090051729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Antlia Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.998.

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Antlia Logistics S.A.", Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 106.998, constituée en date du 24 mars 2005 selon acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°771 du 02 août 2005, page 36.969 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 30 janvier 2009 par acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Craig WILLIAMSON, employé, avec adresse professionnelle au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lorna ROS, employée, avec adresse professionnelle au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Estelle GARNON, employée, avec adresse professionnelle au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Transformation de la forme juridique de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
- 2.- Changement de la raison sociale de la société en "Antlia Logistics S.à r.l."
- 3.- Refonte complète des statuts en version anglaise et allemande pour les adapter à sa forme nouvelle avec changement de l'objet social.
- 4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire actuels de la société.
- 5.- Nomination des gérants de la société et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée et décide par conséquent que les quinze mille sept cent quatre-vingts (15.780) actions actuellement en circulation, et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quarante-huit mille neuf cent dix-huit euros (EUR 48.918,-), seront désormais des parts sociales.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

- "GELF Investments (Lux) S.à r.l.", ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg détient quatorze mille huit cent trente-trois (14.833) parts sociales,
- "Pine Silver Verwaltungs GmbH & Co KG", ayant son siège social au 47 Rochusstrasse, 40479 Dusseldorf, Allemagne, HRA 20049 détient neuf cent quarante-sept (947) parts sociales

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en "Antlia Logistics S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts en version anglaise suivie d'une version allemande, en changeant l'objet social. Les statuts seront désormais conçus comme suit:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Antlia Logistics S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies") and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at forty-eight thousand nine hundred and eighteen Euro (EUR 48,918.-) represented by fifteen thousand seven hundred and eighty (15.780) shares without par value.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Texts:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Antlia Logistics S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt achtundvierzigtausendneuhundertundachtzehn Euro (48.918,- EUR) und ist in fünfzehntausend siebentausendachtzig (15.780) Anteile ohne Nennwert.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier

Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen."

L'assemblée générale décide que la version anglaise prévaudra en cas de divergences entre la version anglaise et la version allemande.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat les démissions des tous les membres actuels du conseil d'administration et de l'actuel commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la société, pour une durée illimitée:

- Monsieur Michael O'SULLIVAN, né le 9 octobre 1966 à Sydney, (Australie), avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;
- Monsieur Daniel PEETERS, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;
- Monsieur Dominique PRINCE, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. WILLIAMSON, L. ROS, E. GARNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3393. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009044155/239/393.

(090051071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Aquiline Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.464.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

AQUILINE EUROPE HOLDINGS S.À.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009043811/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Gastrophil S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Restaurant Ondine S.à r.l.).

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes.

R.C.S. Luxembourg B 112.650.

L'an deux mil neuf, le trente mars.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pascal SANTINI, restaurateur, né à Luxembourg le 13 avril 1974, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch;

2.- Madame Mangala LENNERS, aide-éducatrice, née à Mumbai (Inde) le 17 septembre 1981, épouse de Monsieur Pascal SANTINI, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "RESTAURANT ONDINE, S.à r.l.", avec siège social à L-3275 Bettembourg, 8, rue James Hilliard Polk, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 502 du 9 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2860 du 28 novembre 2008, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 326 du 13 février 2009, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.650.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Pascal SANTINI, prénommé, cinquante parts sociales, 50

2) à Mademoiselle Mangala LENNERS, prénommée, cinquante parts sociales, 50

Total: cent parts sociales, 100

III.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3275 Bettembourg, 8, rue James Hilliard Polk à L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

"Le siège de la société est établi à Strassen."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société en "GASTROPHIL S.à r.l." et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

"La société prend la dénomination de "GASTROPHIL S.à r.l.".

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Pascal SANTINI, Mangala LENNERS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 avril 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009044154/222/52.

(090050723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Confer S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.755.

In the year two thousand nine, on the sixth day of March.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

OCEANNA PROPERTIES LIMITED, a company with registered office in Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar., registered at Gibraltar under 98692, (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms Laure BOSSU, employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on March 6, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, OCEANNA PROPERTIES LIMITED, prenamed, is the sole actual shareholder of "Confer S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, constituted by a notarial deed on March 30, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1035 of June 1st, 2007. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed on July 18, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1962 of September 12, 2007;

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office to L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. (1st paragraph).** The registered office is established in Luxembourg".

Third resolution

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland and Mr David Dennis CUBY as managers of the company and to grant full discharge for the exercise of their mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint two new managers with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr Laurent Cédric Müller, employee, born in Luxembourg on 22 March 1980, residing professionally at L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

- Mr Frédéric Jean Müller, employee, born in Luxembourg on 26 November 1977, residing professionally at L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six mars.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

La société OCEANNA PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 5 0 Town Range, Gibraltar, enregistrée à Gibraltar sous le numéro 98692, (L'Associée Unique"),

ici représentée par Madame Laure BOSSU, employée privée, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 6 mars 2 009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que OCEANNA PROPERTIES LIMITED, précitée, est la seule et unique associée de la société Confer S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 3 0 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1035 du 1^{er} juin 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1962 du 12 septembre 2007;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la société à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland et de Monsieur David Dennis CUBY de leur fonction de gérant et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer deux nouveaux gérants avec effets immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Laurent Cédric Müller, employé privé, né à Luxembourg le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

- Monsieur Frédéric Jean Müller, employé privé, né à Luxembourg le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BOSSU, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mars 2009. Relation: LAC/2009/8969. Reçu: soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur ff. (signé): F.SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009044161/220/96.

(090051066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Finmeccanica Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.184.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 mars 2009

Suite à la démission de M. Sergio Bertasi, Administrateur de Classe A, du 11 novembre 2008, l'Assemblée Générale a procédé à élire Monsieur Francesco Moglia né le 27.05.1968 à Rome, Italie, Directeur Générale de Banque, demeurant professionnellement au 19-21 Bld du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

Administrateur de classe A

Mme. Maria Dennewald, Avocat à la cour, née le 11 janvier 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg 31, rue d'Eich; L -1461 Luxembourg, président;

MM Andrew Simms, Directeur de Banque, né le 1^{er} mai 1963 à Guildford, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Francesco Moglia, Directeur Général de Banque, né le 27 mai 1968 à Roma, Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Administrateur de classe B

MM Luigi Calabria, Dirigeant de Finmeccanica S.p.A., né le 9 janvier 1957 à Roma, Italie demeurant professionnellement à Rome, Piazza Monte Grappa n°4, I - 00195 Roma administrateur;

Umberto D'Agostino, Administrateur de sociétés, né le 5 mars 1946 à Torino, Italie demeurant professionnellement à Rome, Piazza Monte Grappa n°4, I - 00195 Roma.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., route d'Esch n° 400 L -1014 Luxembourg, venant à échéance, l'Assemblée Générale a décidé de l'étendre pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finmeccanica Finance S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009043816/24/34.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Maxxium Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 7.910.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 3 février 2009 que:

- Monsieur Yves BOUR, demeurant 34, rue du Traité de Londres à L-4989 Sanem (Luxembourg), a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043856/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Sea Bird Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 2009

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori, demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, Xavier Fabry demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue et Monsieur Edouard Maire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Audrey Balland.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043815/1384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Red Star Line SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 42.598.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 23/03/09

Modification de l'adresse de deux administrateurs

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Zeimet Jean Bernard et de la société @Conseils Sàrl. Monsieur Zeimet Jean Bernard réside professionnellement au L-1724 Luxembourg, 3 A, boulevard du Prince Henri depuis le 02/06/08 et la @Conseils Sàrl est établie et a son siège social au L-1724 Luxembourg, 3 A, boulevard du Prince Henri depuis le 02/06/08.

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société Read Sàrl qui est établie et a son siège social au L-1724 Luxembourg, 3 A, boulevard du Prince Henri depuis le 02/06/08.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044321/1137/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.